

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATANIE**  
**MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 5 juin 2023 à 19 h à l'Édifice municipal Philippe-Morin de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :           Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1  
                                  Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2  
                                  Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3  
                                  Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4  
                                  Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5  
                                  Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Est absent :                Monsieur Gérald Beaulieu, maire

Constat du quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, Madame Marie-Claude Saucier. Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

1.     *Ouverture de la séance et constat du quorum*

Madame la mairesse suppléante procède à l'ouverture de la séance à 19 h 03. Elle remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Le public est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipalite.baiedessables.ca](http://www.municipalite.baiedessables.ca). Il est également possible d'assister en direct à la séance en ligne via l'application Zoom.

2.     *Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Groupe Accisst – Contrat de service dans le but d'adhérer à une mutuelle de prévention
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
  - 8.1. Désignation des personnes responsables pour effectuer les rondes de sécurité des véhicules
  - 8.2. Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2023-2024
9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1. Service municipal pour la collecte des matières recyclables agricoles (plastiques)
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Désignation des fonctionnaires responsables de l'application de la réglementation municipale d'urbanisme
  - 10.2. MRC de La Matanie – Création d'un comité consultatif en aménagement du territoire (CCAT)
  - 10.3. Héritage portuaire de Baie-des-Sables – Fermeture du quai de Baie-des-Sables
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. Animateurs au camp de jour à l'été 2023
  - 11.2. Ligue de soccer récréatif intermunicipal
  - 11.3. Comité des pompiers de BDS – Demande de commandite pour les feux d'artifice de la Fête nationale
  - 11.4. Nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'OMH
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
  - 13.1. Monsieur Jacques Couillard – Journée hommage posthume au professeur Philippe Morin
  - 13.2. Demande à la Fabrique de Baie-des-Sables – Cession du lot 5 933 542 (zone industrielle)
  - 13.3. Friperie de Baie-des-Sables

- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de la séance

**2023-078      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu d'adopter l'ordre du jour du 5 juin 2023 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3.      *Approbaton du procès-verbal*

**2023-079      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 tel que remis par le greffier-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4.      *Présentation et adoption des comptes*

**2023-080      APPROBATION DES COMPTES AU 31 MAI 2023**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 mai 2023;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 mai 2023 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	70 213.83	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #501948 au #501972)	20 561.42	\$
<b>Total des comptes</b>	<b>90 775.25</b>	<b>\$</b>

Le détail de cette liste est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS***

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

\_\_\_\_\_  
*Adam Coulombe*

5.      *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée.

6.1.    *Groupe Accisst – Contrat de service dans le but d'adhérer à une mutuelle de prévention*

**2023-081**     **GROUPE ACCISST – REFUS DE SIGNER LE CONTRAT DE SERVICE DANS LE BUT D’ADHÉRER À UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

Considérant l’offre de service du Groupe Accisst en matière de santé et sécurité au travail;

Considérant qu’en acceptant le contrat de service, la Municipalité de Baie-des-Sables sera intégrée à une mutuelle de prévention;

Considérant que cela permettra de recevoir différents services en santé et sécurité au travail (dont un programme de prévention) et éventuellement, d’économiser sur la cotisation à la CNESST;

Considérant qu’en contrepartie, la municipalité devra payer au Groupe Accisst, des frais de service annuels de 1 000 \$ avant les taxes;

Considérant que le conseil municipal n’est pas convaincu pour le moment par les économies potentielles qui seront réalisées;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu de refuser l’offre de service du Groupe Accisst en matière de santé et sécurité au travail.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

*8.1. Désignation des personnes responsables pour effectuer les rondes de sécurité des véhicules*

**2023-082**     **DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES POUR EFFECTUER LES RONDES DE SÉCURITÉ DES VÉHICULES**

Considérant le *Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers* actuellement en vigueur;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables agit à titre d’exploitant / propriétaire des véhicules municipaux;

Considérant qu’il est préférable pour des raisons pratiques et d’efficacité des opérations de désigner les personnes responsables pour effectuer les rondes de sécurité des véhicules;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de désigner les personnes suivantes pour effectuer les rondes de sécurité des véhicules appartenant à la municipalité :

- Monsieur André Bernier, directeur des travaux publics;
- Monsieur Vincent Poulin, opérateur journalier.

Ces nominations sont effectuées en conformité avec l’article 196 du *Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers*.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

*8.2. Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2023-2024*

**2023-083**     **ACHAT DE SABLE POUR ABRASIF – SAISON HIVERNALE 2023-2024**

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics sur la quantité de sable pour abrasif requise pour la prochaine saison hivernale selon l’inventaire restant;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu d’accepter la soumission de « Les Entreprises A & D Landry inc. » pour la fourniture de sable pour abrasif destiné à l’entretien hivernal des chemins municipaux au prix de 14.50 \$ (14.76 \$ en 2022) la tonne métrique tamisée et livrée. Le besoin est estimé à 300 tonnes métriques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*9.1. Service municipal pour la collecte des matières recyclables agricoles (plastiques)*

Il est constaté que le coût de location des conteneurs assumée par la municipalité pour la collecte des plastiques agricoles n'est pas une dépense admissible au *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables*. Les exploitants agricoles seront consultés pour établir une nouvelle stratégie dans ce dossier qui sera effective le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*10.1. Désignation des fonctionnaires responsables de l'application de la réglementation municipale d'urbanisme*

**2023-084 DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME**

Considérant qu'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et de la réglementation locale d'urbanisme, le conseil municipal doit désigner les fonctionnaires en charge de la délivrance des permis et certificats d'autorisation, lesquels sont généralement appelés inspecteurs en bâtiments;

Considérant qu'il y a lieu d'étendre la désignation aux permis et certificats d'autorisation délivrés en vertu des règlements provinciaux d'application municipale en matière d'environnement et de sécurité des piscines résidentielles;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires désignés;

Considérant qu'une entente pour la fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels est intervenue entre la municipalité et la MRC de La Matanie;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu :

Que le conseil municipal nomme comme inspecteurs en bâtiments, les personnes suivantes:

- Monsieur Daniel Charette, inspecteur en bâtiments sénior;
- Monsieur Yvan Lajoie, inspecteur en bâtiments;
- Madame Laurie Savard, inspectrice en bâtiments;
- Madame Armelle Durvine Baga Tomtcha, inspectrice en bâtiments;

Que le conseil municipal nomme également comme fonctionnaires désignés, les personnes suivantes:

- Madame Tamara Muñoz Macias, adjointe technique en urbanisme (pour l'été 2023 seulement);
- Madame Valérie Charest, urbaniste;
- Monsieur Olivier Banville, urbaniste, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme.

Que le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe et son adjointe, Madame Marie-Eve Guay, soient également autorisés à agir à titre de fonctionnaires désignés pour l'émission des certificats de rénovation et de démolition et de toutes autres permis et certificats sur recommandation du Service d'urbanisme de la MRC de La Matanie;

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*10.2. MRC de La Matanie – Création d'un comité consultatif en aménagement du territoire (CCAT)*

**2023-085**     **MRC DE LA MATANIE – CRÉATION D’UN COMITÉ CONSULTATIF EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CCAT)**

Considérant que la MRC de La Matanie vérifie l’intérêt des municipalités locales à confier leur étude des dossiers devant faire l’objet d’un avis en vertu d’un règlement d’urbanisme à caractère discrétionnaire (ex. dérogations mineures, usages conditionnels, plans d’implantation et d’intégration architecturale, projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble);

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables possède un comité consultatif d’urbanisme (CCU) en vertu de son Règlement numéro 2015-01;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d’informer la MRC de La Matanie :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables continuera à traiter la majorité de ses dossiers au sein de son comité consultatif d’urbanisme local;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables considère la création d’un comité consultatif en aménagement du territoire (CCAT) intéressante pour les municipalités ayant ce besoin.

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Matanie.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

*10.3. Héritage portuaire de Baie-des-Sables – Fermeture du quai de Baie-des-Sables*

Héritage portuaire de Baie-des-Sables demande au conseil municipal de suspendre la décision fermant l’accès au quai pour des raisons de sécurité publique. Des échanges ont actuellement lieu avec le Fonds d’assurance des municipalités du Québec. Des discussions ont lieu avec les gens présents dans la salle sur l’avenir du quai de Baie-des-Sables.

*11.1. Animateurs au camp de jour à l’été 2023*

**2023-086**     **ANIMATEURS AU CAMP DE JOUR À L’ÉTÉ 2023**

Considérant qu’un animateur du camp de jour peut quitter son emploi en cours de saison pour diverses raisons telles qu’un arrêt de maladie ou un départ volontaire;

Considérant que le conseil municipal désire prendre les précautions nécessaires afin de maintenir en opération le camp de jour à l’été 2023;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d’autoriser le directeur général et greffier-trésorier à embaucher tout candidat nécessaire pour substituer rapidement à l’indisponibilité ou au départ d’un employé afin de maintenir en opération le camp de jour selon la résolution #2023-058. Le salaire horaire de la ou des personnes retenues sera de 15.25\$.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

*11.2. Ligue de soccer récréatif intermunicipal*

**2023-087**     **LIGUE DE SOCCER RÉCRÉATIF INTERMUNICIPAL**

Considérant l’offre de service de l’entreprise « Union Sportive Mitis-Matapédia » pour du soccer récréatif gratuit pour les jeunes des villages de La Mitis, de La Matapédia et de La Matanie;

Considérant que le projet vise à offrir un entraînement local par semaine et des matchs intermunicipaux les dimanches à partir du 22 mai jusqu’au 14 août 2023;

Considérant que ce projet se veut une ligue amicale où les enfants apprendront les rudiments du soccer dans un cadre sécuritaire et axé sur le plaisir de jouer ensemble plutôt que la compétition;

Considérant qu'il est possible de jumeler deux municipalités afin de diminuer les coûts de participation;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu de participer au projet en étant jumelé avec la Municipalité de Saint-Damase. La contribution municipale demandée pour participer au projet est de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

### *11.3. Comité des pompiers de BDS – Demande de commandite pour les feux d'artifice de la Fête nationale*

Le dossier a été transmis au comité de suivi de Voisins solidaires (Corporation de développement). Ce dernier prendra une décision dans ce dossier.

### *11.4. Nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'OMH*

## **2023-088 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Considérant qu'en vertu de la charte de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables, trois (3) représentants doivent être nommés par la Municipalité de Baie-des-Sables;

Considérant qu'en vertu de cette charte, les mandats ont une durée de 3 ans et sont renouvelables;

Considérant que Madame Jocelyne Guimont a été nommée par le conseil municipal en vertu de la résolution #2022-115 et que la fin de son mandat est prévue le 6 juin 2025;

Considérant que Monsieur Gérald Beaulieu a été nommé par le conseil municipal en vertu de la résolution #2022-015 et que la fin de son mandat est prévue le 5 novembre 2024;

Considérant que Madame Marie-Claude Saucier a été nommée par le conseil municipal en vertu de la résolution #2022-015 et que la fin de son mandat était prévue le 6 avril 2023;

Considérant l'intérêt manifesté par Madame Marie-Claude Saucier de renouveler son mandat;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de mandater Madame Marie-Claude Saucier comme représentante de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables pour le mandat se terminant le 5 juin 2026. Cette nomination demeurera valide tant qu'elle ne sera pas remplacée par résolution du conseil.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'OMH de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *12. Suivi des dernières périodes de questions*

Ce point n'a pas été traité.

### *13. Divers*

#### *13.1. Monsieur Jacques Couillard – Journée hommage posthume au professeur Philippe Morin*

**2023-089     MONSIEUR JACQUES COUILLARD – CÉRÉMONIE HOMMAGE AU PROFESSEUR PHILIPPE MORIN**

Considérant que Monsieur Jacques Couillard, responsable du projet, organise une cérémonie hommage au professeur Philippe Morin le 2 juillet 2023 au Centre communautaire Gabriel-Raymond;

Considérant que cet événement s'adresse principalement aux anciens élèves du professeur Philippe Morin et qu'un dîner sera servi accompagné d'un vin d'honneur;

Considérant que le responsable du projet demande que la Municipalité de Baie-des-Sables contribue financièrement à l'évènement;

Considérant qu'une demande de financement est également en cours dans le cadre du Fonds du 150<sup>e</sup> de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables contribue de la manière suivante :

- Accepte de prêter gratuitement le Centre communautaire Gabriel-Raymond pour l'évènement;
- Accepte de remettre gratuitement une cinquantaine d'exemplaires de livres-souvenirs (Au cœur de nos familles et 150 ans d'histoire et de vie), lesquels devront être vendus respectivement au tarif de 55\$ et 50\$ l'unité pour financer l'évènement;
- Les livres-souvenirs non vendus et l'excédent des revenus sur les dépenses devront être retournés à la municipalité.

Que copie de cette résolution soit transmise au responsable du projet, Monsieur Jacques Couillard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*13.2. Demande à la Fabrique de Baie-des-Sables – Cession du lot 5 933 542 (zone industrielle)*

**2023-090     DEMANDE À LA FABRIQUE DE BAIE-DES-SABLES – CESSION DU LOT 5 933 542 DU CADASTRE DU QUÉBEC (ZONE INDUSTRIELLE)**

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables a cédé gratuitement la totalité du lot original 188 lors de la création de la Fabrique de la paroisse de l'Assomption de Notre-Dame de Baie-des-Sables;

Considérant que la Fabrique de Baie-des-Sables a vendu, au fil des ans, à titre onéreux, plusieurs parcelles de terrain à des particuliers et à des entreprises privées pour, entre autres, permettre la construction résidentielle et à des fins industrielles;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables a acheté au coût de 25 000 \$ à la Fabrique de Baie-des-Sables le Parc du Sacré-Cœur à des fins publiques au bénéfice de ses citoyens en vertu de la résolution #2022-012;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables a un intérêt au lot portant maintenant le numéro 5 933 542 du Cadastre du Québec, cette parcelle de terrain faisant partie du lot original 188;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu de demander à la Fabrique de Baie-des-Sables la rétrocession gratuite à la municipalité du lot 5 933 542 du Cadastre du Québec. Les frais de notaire et d'arpenteur-géomètre, s'il y a lieu, seront à la charge de la municipalité.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Fabrique de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.3. *Friperie de Baie-des-Sables*

Monsieur Denis Forest informe les gens présents que la Friperie de Baie-des-Sables a réalisé plus de 5 000 \$ de profit après un an d'opération. Cette somme sera remise officiellement à l'Office municipal d'Habitation (OMH) de Baie-des-Sables le 8 juin prochain afin de les aider dans le budget d'opération de la Résidence des Sables.

14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Comité consultatif en aménagement du territoire (CCAT);
- Descente de bateaux en béton près du quai.

15. *Levée de la séance*

**2023-091      LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu de lever la séance à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

\_\_\_\_\_  
Madame Marie-Claude Saucier  
Mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe  
Directeur général et greffier-trésorier

*Je, Gérald Beaulieu, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
Gérald Beaulieu, maire